



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **11 juin 2020**

Compte rendu affiché le **17 juin 2020**

Date de convocation du conseil municipal le **5 juin 2020**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	38

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Mustapha USTA, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Stéphane BERTIN, Christine BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE

Objet :

Budget de la Maison des Fêtes et des Familles - Compte administratif 2019

V_DEL_200611_8

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Eliane DA COSTA à Christine BERTIN
Virginie COMTE à Matthieu FISCHER
Jean-Michel DIDION à Stéphane BERTIN
Pierre BARNEOUD à Kaoutar DAHOUM
Batoul HACHANI à Ahmed CHEKHAB
Nawelle CHHIB à Nordine GASMI
Christiane PERRET FEIBEL à Hélène GEOFFROY**

Membres absents :

**Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Nadia NEZZAR,
Mourad BEN DRISS, Bernard GENIN**

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID : 069-216902569-20200611-V_DEL_200611_8-DE

Rapport de Monsieur DUSSURGEY

Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID : 069-216902569-20200611-V_DEL_200611_8-DE

Le budget de la Maison des Fêtes et des Familles est uniquement composé d'une section de fonctionnement.

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement (159 913,38 €) ont été réalisées à hauteur de 90% du budget primitif (178 810 €), et s'élèvent à un niveau supérieur à celui de 2018 (135 869,80 €). Les dépenses de l'exercice 2019 se répartissent de la façon suivante :

- 57% sont des prestations extérieures de nettoyage, de réparation et de gardiennage, auxquelles s'ajoutent les frais d'énergie et de fluides ;
- 43% sont des frais de personnel (personnel intervenant directement sur le site, et valorisation de personnels payés sur le budget principal de la ville) ;

En parallèle de ces dépenses, les recettes atteignent le montant de 183 660,01 €. Le montant des recettes d'activités (produits des locations, 134 850,01 €) est en nette progression par rapport à 2018 (119 141,96 €). La subvention d'équilibre de la ville s'établit à 48 810 €.

Le compte administratif 2019 présente ainsi un solde de clôture excédentaire, à hauteur de 23 746,63 €.

Les chiffres du compte administratif 2019 peuvent ainsi être récapitulés de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	159 913,38	Recettes de l'exercice	183 660,01
Résultat reporté		Résultat reporté de n-1	0,00
TOTAL	159 913,38	TOTAL	183 660,01
		<i>Résultat à affecter</i>	23 746,63

En conséquence, je vous propose :

► d'approuver le compte administratif 2019 du budget de la Maison des Fêtes et des Familles.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902569-20200611-V_DEL_200611_8-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu les articles L1612-12 et L1612-13 du CGCT relatifs au compte administratif et à l'arrêté des comptes ;

Vu l'article L2121-14 du CGCT prévoyant que le Maire ne participe pas au vote ;

Vu le décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales de documents d'informations budgétaires et financières ;

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice ;

Considérant qu'il permet de comparer les prévisions avec les réalisations, précise le solde d'exécution de la section d'investissement et arrête le résultat cumulé de la section de fonctionnement ;

Entendu le rapport présenté le 11 juin 2020 par Monsieur Pierre Dussurgey, 1^{er} adjoint délégué aux finances et au sport ;

Après avoir délibéré, décide :

► d'approuver le compte administratif 2019 du budget de la Maison des Fêtes et des Familles.

Nombre de suffrages exprimés : 38
Votes Pour : 28
Votes Contre : 0
Abstention : 10
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 11 juin 2020 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY